

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Jeudi 28 mars 2023

Casier pilote de la Bassée : la goutte d'eau qui n'empêchera pas le vase francilien de déborder

Face à l'insistance médiatique* autour des risques d'inondation dans le bassin francilien de la Seine, et au sujet du casier pilote de retenue d'eau de La Bassée (amont de Monttereau), France Nature Environnement Seine-et-Marne, France Nature environnement Ile-de-France et les associations locales veulent rappeler quelques éléments majeurs :

- Des recours contre le projet de casier pilote ont été déposés en mai 2020 au Tribunal administratif de Melun par France Nature Environnement Seine-et-Marne et France Nature Environnement Ile-de-France, ainsi que par l'association Allo Bassée.

- Ces recours n'ont pas encore été jugés. Pourtant, les premiers travaux d'aménagement ont débuté le 13 octobre dernier, en présence du Ministre de la transition écologique.

- Dans l'émission diffusée par la chaîne LCP le 10 janvier, le président de la Métropole du Grand Paris et de l'Etablissement Public Seine Grands Lacs, a prétendu que l'opposition au casier pilote se limitait à une seule personne en qualité de propriétaire concernée. L'existence des recours rappelés ci-dessus démontre tout le contraire.

- Dans les deux émissions diffusées par LCP (10 janvier) et France 5 (9 mars), il est affirmé que les casiers de retenue prévus (9 casiers au total) permettraient de réduire de 40 cm le niveau de la Seine.

- Pour l'instant, seul le premier casier pilote est programmé par Seine Grands Lacs et il ne permettra au mieux qu'un écrêtement de 2 à 3 cm. Le coût énorme de ces casiers (114 millions pour le casier pilote) amène à douter de la pertinence économique de ce projet.

- La dimension considérable du premier casier dit pilote (350 ha, 8 kms de digues) de son côté va inéluctablement bouleverser les milieux humides et faire disparaître une partie importante des espaces naturels de réserve de biodiversité de la Bassée.

- Le principe même de ces casiers qui devraient être remplis artificiellement par pompage dans le but de limiter les crues, est en contradiction avec le projet parallèle de la mise à grand gabarit de la Seine entre Nogent et Bray/Seine, déclaré d'utilité publique en août 2022, dont l'effet augmenterait le débit de la Seine en amont des casiers. Elargir les vannes en amont pour pomper en aval, où est la logique ?

Les projets de casiers de La Bassée et de canal Grand Gabarit sont des fausses solutions au problème du risque d'inondations et l'assurance d'une catastrophe écologique.

C'est pourquoi nous demandons :

- L'arrêt des travaux d'aménagement du casier pilote jusqu'au jugement des recours déposés ;

- La mise en place d'une étude de grande ampleur sur les extensions de

zones naturelles d'expansion des crues sur tout le bassin versant ;

- L'abandon de la mise au grand gabarit de la Seine entre Nogent et Bray, à l'avantage du transport de matières par voie ferroviaire, via la ligne nouvellement électrifiée.

- L'arrêt immédiat et complet des autorisations de permis de construire encore délivrées dans des zones inondables ;

- La désartificialisation des abords de la Seine et de ses affluents ;

Nous appelons les riverains, habitants, associations, élus à se mobiliser pour stopper le saccage de La Bassée et le projet dangereux de canal Grand Gabarit.

**L'émission Sens Public, diffusée le 10 janvier 2023 sur LCP et l'émission « Quand la Seine débordera » diffusée le 9 mars 2023 sur France 5*

Contacts :

FNE Seine-et-Marne : 01 64 71 03 78 - fne77@orange.fr

Luc Blanchard, co-président de FNE-Ile-de-France : 06 63 07 25 87 - luc.blanchard@fne-idf.fr

France Nature Environnement Ile-de-France
2, rue du dessous des berges
75013 Paris
communication@fne-idf.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur France Nature Environnement Ile-de-France.

[Se désinscrire](#)

